

Pour un premier contact, téléphonez au

02/352.36.21

« Dépouille-toi de ta vieillesse
comme raisins de Chanaan.
Dépouille-toi de ta jeunesse
comme le vin fait d'an à an.
Dépouille-toi, vieillis sans cesse
et deviens jeune en vieillissant »

Paul FORT.

Président : Etienne Verdin

<http://www.cpaswat.org>



L'entrée



L'accueil



Le restaurant



L'atelier créatif

«Le Gubloux»

Maison de repos et maison de repos et de soins

LE CENTRE DU TROISIEME AGE DE WATERLOO



Le « Gubloux »

Maison de retraite agréée sous le n° A.F. 25.110.138

Chemin du Bon Dieu de Gubloux 26

1410 Waterloo

Tél. : 02/352.36.23

Organisation.

Toute Maison de Repos est structurée autour de *trois services de base* :

- 1.- direction /animation/secrétariat ;
- 2.- soins et paramédical ;
- 3.- tâches hôtelières.

Nous prenons directement en charge l'organisation des deux premiers services. Le service de *gestion des tâches hôtelières* est, pour la quasi-totalité de ses activités, confié à des *entreprises extérieures*, spécialisées en la matière : nettoyage, cuisine (tout est préparé dans la maison), maintenance, entretien des équipements techniques, ... Nous effectuons la coordination quotidienne des activités de ces sociétés, pour permettre à tous d'œuvrer harmonieusement au sein de la même Maison, dans le but de promouvoir un label de qualité unique.

«Le Gibloux» étire ses bâtiments dans un endroit calme, aéré et verdoyant. Les constructions sont lovées autour d'un jardin, qui offre une sérénité à laquelle on ne s'attendait peut-être plus, dans ce quartier situé entre les trépidants centres commerciaux et culturels de Waterloo-Centre et de Joli-Bois : nous sommes au Fond Vandenbosch, devenant le centre de vie «Le Gibloux», un «village dans la Cité» où nos seniors se sentent chez eux.

Le Centre Public d'Action Sociale est au service de toute la population de Waterloo

Accueil.

En fonction des places disponibles (130 maximum), «Le Gibloux» peut accueillir toute personne de plus de 60 ans, se trouvant dans une situation inconfortable ou inadéquate au moment de l'introduction de la demande. Les éléments nécessaires résultant de cette analyse sont glissés dans un dossier, devant permettre de connaître la situation personnelle de chaque candidat résidant. Les informations y consignées bénéficient de la protection voulue (secret professionnel et législation relative à la protection de la vie privée).

L'accueil est organisé pour des courts ou des longs séjours.

Projet de vie

Notre travail quotidien veut faire en sorte que chaque résidant, au «Gibloux», garde sa personnalité, ses liens familiaux et amicaux, ses activités habituelles... : c'est le *projet de vie* de la Maison. Notre vœu le plus cher est que chacun puisse s'épanouir et puisse participer, **selon ses désirs**, aux très nombreuses activités, qui rythment le temps, les réalités quotidiennes de la Maison, pour en faire un centre de vie : ateliers divers, fêtes, excursions, activités culturelles, etc ... Ceci suppose, encore et toujours, des choix : il serait **impossible** de participer à **toutes** les activités organisées !

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi

Le Service d'aides aux familles

La mise en œuvre de ce *projet de vie* passe par l'application d'un *règlement d'ordre intérieur* (le même pour tous) et d'une *convention d'hébergement* (certaines clauses peuvent varier d'une personne à l'autre). Prix d'hébergement, services offerts, charges, droits, devoirs et obligations de tous y sont *exhaustivement* repris. La liste ci-jointe donne un aperçu des prix pratiqués par type de chambres existantes. Les services *individuels* et *personnalisables* (honoraires du médecin traitant, coût des médicaments, de l'utilisation du téléphone, des articles d'hygiène corporelle, de l'entretien du linge personnel, du service de coiffure et de pédicure) ne sont pas couverts par nos prix d'hébergement.

Ils sont, soit directement facturés par le prestataire, soit portés en compte en supplément. *Rien* n'est porté en compte à nos résidants pour l'organisation des activités d'animation mises sur pieds *dans* l'enceinte de la Maison

L'hébergement évoluera en fonction de l'état de santé du résidant. Nous pouvons, en différentes sections de l'établissement, accueillir tout aussi bien des personnes très valides, que des personnes très dépendantes, nécessitant des soins de haute technicité, entourées des attentions d'une équipe pluridisciplinaire au sein de laquelle chaque professionnel n'ignore certes aucun aspect technique de son métier, mais surtout considère les **qualités de cœur** comme les plus prépondérantes.

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi

Le Service social, le logement, l'insertion...

La kinésithérapie et les soins paramédicaux

La kinésithérapie est importante en maison de repos. Elle seule permet un maintien optimal de la mobilité des résidents. Depuis 1995 elle relève de l'art de guérir. De ce fait, le kinésithérapeute n'est plus uniquement un dispensateur de soins. En relation avec le médecin traitant, il met au point le traitement de kinésithérapie dont le résident a besoin. Il s'occupe également du « suivi » avec le médecin-conseil de la mutualité.

Le Centre du Troisième Age est équipé d'une salle de gymnastique, ainsi que de cabines individuelles pour la dispensation des soins individuels. Pour les résidents pour lesquels la marche n'est plus possible ou la désorientation trop forte, les kinésithérapeutes soignent en chambre. Il n'y a pas que la mobilité des membres inférieurs à assurer, la mobilité des membres supérieurs étant tout aussi importante. Elle maintient l'autonomie indispensable pour la prise des repas et autres actes essentiels de la vie quotidienne.

Quatre kinésithérapeutes sont attachés à l'établissement.

Dans les autres soins paramédicaux, une place tout aussi importante revient aux ergothérapeutes et aux infirmières.

Les soins modernes sont orientés dans un système où, nous y arrivons souvent avec succès, un « retour en autonomie » du résident est assuré dans un maximum des aspects de la vie journalière.

Ces personnels, les plus importants en nombre, assurent de cette manière l'organisation des soins dans la maison. Il n'est pas forcément plus simple de faire

exécuter sa toilette à un résident que de la faire soi-même.

Les dix infirmières ont évidemment en charge la tenue des dossiers paramédicaux, la prise des paramètres, les contacts avec les médecins, la commande et la distribution des médicaments, ...

Elles sont assistées par seize aides seniors qui ont plus spécifiquement comme mission la prise en charge des soins familiaux, ménagers et d'hygiène de nos résidents.

En collaboration avec le résident, son médecin traitant, nos deux ergothérapeutes et l'assistante sociale, nous n'hésitons jamais à faire appel, suivant les besoins, à une logopède et/ou une psychologue si cela s'avère utile.

L'animation

Au Gubloux, l'animation, organisée et coordonnée par la responsable de l'accueil et de l'animation, s'articule autour de deux pôles :

Les activités régulières et récurrentes d'une part et, d'autre part, les activités ponctuelles tant à l'intérieur de la maison qu'à l'extérieur.

Parmi les premières, citons nos ateliers :

- l'atelier CADRE DE VIE
- (y compris rédaction de la GAZETTE DU GIBLOUX)
- l'atelier RENCONTRES
- l'atelier EXPRESSION-ARTISANAT
- l'atelier DANSES FOLKLORIQUES

- l'atelier GYMNASTIQUE COLLECTIVE
- l'atelier CARREFOUR DES AINES (anniversaires, divertissements,...)
- l'atelier JEUX DE SOCIETE
- l'atelier PAUSE-CAFE
- l'atelier BIBLIOTHEQUE CROIX-ROUGE
- l'atelier CAFETERIA
- l'atelier WALLON
- l'atelier CINEMA GRAND ECRAN (mensuel)
- l'atelier NOUVELLES TECHNOLOGIES (GSM, internet,...)
- les ateliers thématiques limités dans le temps.

Parmi les secondes, nous trouvons :

Les activités festives de la Semaine du Troisième Age (troisième semaine du mois de novembre), une excursion annuelle, la fête de l'été dans nos jardins, pour certains résidents la participation aux activités organisées extra-muros pour le troisième et le quatrième âge, très fréquemment des spectacles de haut niveau organisés dans notre salle des fêtes et auxquels les seniors de Waterloo sont également conviés.

Toutes les activités organisées dans l'établissement ne donnent pas lieu, pour nos résidents, à paiement.

La structure d'organisation

Le Centre du Troisième Age « Le Gibloux » est un des services du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de Waterloo.

Le Pouvoir Organisateur (P.O.) est le Conseil de l'Action Sociale de Waterloo, dont les onze membres sont élus par le Conseil Communal de Waterloo :

M. E. VERDIN, Président ; **Mme M. DEHENNAU-WAUTHIER**, M. J.P. LOUCKX, Mme J. GAYZAL-PEROT, **M. J.F. THONON**, Mme M. CALIFICE-DINNEWETH, M. P. WILLIOT, Mmes B. VANDER BORGHT, **P. WANDEWALLE-COMPERNOLLE**, **M. F. BOURGYS**, **Mme B. ALAERTS**, Membres.

En son sein, un *Comité Spécial de Gestion* a été formé (les noms des membres ont été notés en caractères gras ; *Mme M. DEHENNAU-WAUTHIER* en est le Vice-Président). Le *représentant légal* du pouvoir organisateur est le Président du C.P.A.S..

La législation applicable en Région Wallonne prévoit qu'autour d'un directeur, chargé de la gestion quotidienne, s'articulent trois services au sein desquels œuvre le personnel spécifique de la Maison : le service « direction-administration-animation », le service des « soins », et le service de gestion des « tâches hôtelières ».

Le service des soins est piloté par deux infirmières en chef. L'ensemble des activités paramédicales (travail des infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeutes et aides seniors) est géré dans ce service.

L'essentiel des activités de la gestion hôtelière sont exécutées par des sociétés extérieures : les repas sont préparés sur place par la société Sodexho ; le nettoyage quotidien des locaux est effectué par la firme I.S.S. ; la maintenance des équipements techniques (Im-Tech Maintenance, Schindler, ...)

Les soins médicaux

Au Centre du Troisième Age, chaque résidant conserve son médecin traitant.

Le résidant (ou son représentant) décide *seul* d'un éventuel changement de médecin. De ce fait, nous travaillons en permanence avec trente médecins généralistes différents. En ce qui concerne la section où sont hébergés les résidants les moins valides, la législation a prévu la désignation d'un médecin-coordonnateur et conseiller.

Comme son titre l'indique, il coordonne le travail de ses confrères et collègues, organise pour ceux-ci des activités de recyclage, collabore à l'organisation du recyclage du personnel infirmier, soignant et paramédical, se consacre aux soins palliatifs, en particulier à la formation du personnel soignant, paramédical et infirmier.

Ce médecin ne devient *jamais* le médecin traitant d'un résidant de la maison au moment ou après l'admission de celui-ci.

En fonction des prescriptions médicales, nos résidants sont orientés à temps vers des médecins spécialistes ou des centres de traitement spécialisés, voire hospitalisés si cela s'avère indispensable aux yeux de leur médecin traitant. En cas d'urgence, nous y procédons d'office.

Les prix d'hébergement.

- 1. Appartement 62,10 €/jour
- 2. Grand Studio 56,25 €/jour
- 3. Petit Studio 54,96 €/jour
- 4. Chambre à 1 lit 46,62 €/jour
- 5. Chambre à 2 lits 37,00 €/jour
- 6. Chambre à 4 lits 36,18 €/jour

Ristournes :

- Les personnes qui sont effectivement domiciliées sur Waterloo depuis 1 an au moins bénéficient d'une remise de 7 % ;
- Suivant la catégorie de chambres, d'autres ristournes sont accordées. Exemple : le résidant dispose d'un coin cuisine et pourvoit lui-même à ses repas ; il a choisi un petit studio non meublé ; il a une chambre à 1 lit mais il n'y a pas de douche privée dans sa chambre, etc. Il est trop fastidieux de les détailler ici. Lors d'un entretien, tout cela vous sera expliqué par le personnel de la maison de repos.